

# Compte-Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 29 novembre 2018

Absent : Bernard BAINIER

Excusé : Adrien LORENZI

## **1 – Réhabilitation de la Fontaine rue des Moulins**

Madame le Maire expose que cette fontaine a déjà fait l'objet de réparations suite à la présence de fuites ainsi que du mauvais état du mur. Ces problèmes n'étant à ce jour pas solutionnés, il est nécessaire d'envisager des travaux plus conséquents en procédant à sa réhabilitation. De plus, la situation de sécheresse exceptionnelle cette année, aurait nécessité la présence d'une vanne de manière à pouvoir fermer l'eau pendant cette période.

Les fontaines étant des éléments constitutifs du patrimoine communal, des subventions peuvent être sollicitées.

Un devis a été demandé à l'entreprise Art de pierres, spécialisée dans ce type de travaux, qui s'élève à environ 83 000 €HT. Les subventions auxquelles la commune pourrait prétendre sont :

- La Dotation d'Équipement des territoires ruraux : Montant prévisionnel : 30%  
Subvention du Conseil départemental – montant envisagé 25 %.
- Fonds de concours de PMA : à voir en fonction de la somme restant à charge pour la commune.

Après délibération, le conseil autorise Mme le Maire à engager la procédure et faire les demandes de subvention correspondantes.

## **2 – Bois**

### A – Etat d'assiette

Pour 2019, les coupes se feront dans les parcelles 8 et 13 qui seront vendues sur pied. Dans la parcelle 22, il sera procédé à l'éclaircie de résineux, elle sera également vendue sur pied.

Les parcelles 18 et 19 (hêtres) seront vendues en bloc façonné.

L'affouage se fera dans la parcelle 10 (et 16 en cas de besoin).

### B - Tarif bûcheron - débardeur

Débardage : 8.20 €HT le m<sup>3</sup>

Abattage – façonnage : 12.50€HT le m<sup>3</sup>

Câblage : 55 €HT le m<sup>3</sup>

Façonnage des ballots : 27€ HT le ballot

Livraison 9 € HT.

### C- Tarifs bois 2019

Ballots livrés : 49 €TTC soit 44.55 €HT le ballot.

Affouage : 10 € le stère.

Nettoyage parcelles 114 et 115 : 50 € le lot.

### **3 – Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées)**

La Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s’est réunie le 25 septembre 2018 afin d’évaluer le coût net des charges transférées et d’approuver les montants des attributions de compensation résultant de :

- La dissolution du SIVU du Gland au 01.01.2018
- La restitution de la compétence « Relais d’Assistants Maternelles (RAM ») aux communes.

Il appartient aux conseils municipaux, par délibérations concordantes, d’approuver le rapport de la CLECT dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte ce rapport et autorise Mme le Maire à signer tous les documents y afférents et notifier ce rapport au Président de PMA.

### **4 – Achat terrain JOUGUELET**

La commune est propriétaire des terrains situés le long de la Départementale en direction de Laire, avant d’arriver au croisement des routes de Laire Issans et Aibre. Seule une parcelle sur laquelle, avant l’abattage des arbres, se trouvait des acacias, appartient à Mr JOUGUELET Denis. Celui-ci a fait connaître à la commune son intention de vendre cette parcelle. Une évaluation de ce terrain a été demandée à la SAFER qui l’a estimé à 250€. Pour des raisons de facilité d’entretien et d’unicité de ces terrains, le Conseil décide, à l’unanimité, de l’acquérir.

### **5 – Souvenir Français : participation achat drapeau**

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que, suite à sa demande et à l’occasion du centenaire de la victoire de 1918, elle souhaitait que soit présent un représentant du Souvenir Français lors de cette manifestation. En raison du grand nombre de commémorations ce jour-là, le Souvenir Français a dû procéder à l’achat de drapeaux et notamment celui présent à Raynans (Coût du drapeau : 1 500€). En remerciement, la commune souhaiterait participer aux frais d’acquisition. Mme le Maire propose la somme de 150€. Unanimité du conseil.

### **6 – Subventions :**

Le Conseil décide d’attribuer une subvention d’un montant de 120 € à l’association « Les amis des temples » pour procéder au remplacement de la chaudière ainsi qu’à la réparation des cloches du temple de Saint-Julien.

### **7 – Informations et questions diverses**

#### Délégué listes électorales

Suite à la mise en place du Répertoire Electoral Unique, la Préfecture demande à ce que soit désigné un représentant chargé du contrôle des listes électorales, qui ne peut être ni le Maire ni un Adjoint. Mr RIGOULOT Serge se propose. Unanimité.

#### Grange HENRY

Les pourparlers concernant la vente de ce bâtiment avec un acquéreur potentiel n’ont finalement pas abouti. Il se trouve donc à nouveau disponible à la vente.

#### Hangar TRONQUET

La commission créée pour étudier la destination de ce bâtiment s’est réunie pour procéder à l’estimation des surfaces. La réalisation des travaux dépendra de la faisabilité

des locaux (normes, accessibilité...), du prix des travaux, des subventions accordées, etc.....

La commission se charge d'établir des plans afin d'étudier la possibilité de réaliser ce projet.

#### Marchés du soir

PMA sollicite les communes adhérentes pour participer aux marchés du soir. Mme le Maire précise que la commune ne peut être organisatrice qu'avec le soutien des associations (Buvette, petite restauration, ...). Contact sera donc pris avec celles-ci pour envisager l'organisation d'une telle manifestation.

#### Site internet

Un site internet est à l'étude. Il permettra d'avoir les informations en temps réel. Vous serez informés dès que celui-ci sera en fonctionnement.

#### Calendrier collecte des déchets

Pour l'année 2019, PMA ne procédera pas à la distribution de calendriers de collecte comme précédemment. Celui-ci sera consultable sur le site internet de PMA rubrique « Votre calendrier de collecte des déchets ». Pour les personnes n'ayant pas internet, quelques exemplaires seront disponibles en mairie.

#### Date repas des Aînés

La date retenue pour le repas des Aînés est le dimanche 20 janvier 2018.